

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'IAE DIJON DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2017

Le Directeur ouvre la séance à 14h00.

Présents ou représentés : Blandine ANTEBLIAN (représentée par Véronique COLLANGE), Sandrine BOCQUET-ROUSTAN, Muriel BOIS, Martial CHADEFaux, Véronique COLLANGE, Louis de MESNARD, Aurore DE OLIVEIRA, Emmanuel de VILLIERS (représenté par Fabrice HERVÉ), Jean-Marc DELATTRE, Rachel DROUX, Marc FILSER (représentée par Véronique COLLANGE), Fabrice HERVÉ, Maud LE BARBANCHON, Gwénola MALICET, Samuel MERCIER (représenté par Martial CHADEFaux), Jean-François NOTEBAERT, Angèle RENAUD (représentée par Jean-François NOTEBAERT), Jean-François VALDENAIRe (représenté par Fabrice HERVÉ) et Grégory WEGMANN.

Excusés : Jean-Pierre ANNONE.

1. Approbation du PV du Conseil du 23/05/2017

Ne prend pas part aux votes : 0 / Abstentions : 0 / Contre : 0
**AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS
(17 VOIX)**

2. Informations générales :

- Bon flux pour l'IAE cette année, 25 à 30 étudiants par année de master (par mention ou parcours)
L1 : 190 étudiants,
L2 : 120 étudiants, (60% de passage de la L1)
L3 : 100 étudiants.
- Collecte de la taxe d'apprentissage : Quota (comme l'année dernière) et Hors quota : + environ 30 000 €.
- Contrat professionnel (formation continue) vendu plus cher donc les ressources propres de l'IAE devraient augmenter.
- Pour les besoins en ressources humaines, poursuite pour l'IAE de demande de CDI pour stabiliser les équipes administratives.
- Toutes les fiches RNCP sont renseignées (en lien avec Besançon).

L'IAE DIJON est habilité à recevoir la Taxe d'Apprentissage.

3. BR2 : Dernier budget rectificatif de l'année.
- Nouvelles recettes : Droit d'inscription spécifiques au master IMBS 2017-2018, 38 000 € (8000€ régul. 2016-2017 + 4/10^e des prévisions 2017-2018).
 - Salaire : paiement sur fonds propres PRP/PCA (18 150 €) + dépassement heures sur F.I. (23 377€) (Prélèvement sur fond de roulement de la F.C.).
 - Inscriptions : Dernière affectation des crédits SEFCA au financement des heures d'enseignement (+ 6001€).
- Le budget varie peu par rapport à l'an dernier.

Ne prend pas part aux votes : 0 / Abstentions : 0 / Contre : 0
AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS
(17 VOIX)

4. Non-ouverture de la licence gestion aux candidatures internationales :
La demande de non-ouverture est soumise au conseil.
Les seules candidatures acceptées seront celles qui passent par les accords entre universités.

Ne prend pas part aux votes : 0 / Abstentions : 0 / Contre : 0
AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS
(17 VOIX)

5. Modifications F.F. de la NOF 2017-2021 :
- L1 gestion : suppression des matières interdites pour les AJAC,
 - L2 gestion : modifications CT et UE dans les semestres,
 - M2 CG : modifications heures et ECTS,
 - M1 MATC/MATE : changement de nom du master,
 - M2 MATC/MATE : changement nom et ajout d'UE et modification heures,
 - M2 Finance CAE : modification heures,
 - M2 RCSG : suppression des 3 branches, remplacées par 3 cours (cela permettra aux étudiants d'élargir le choix pour l'encadrement de mémoire) et ajout de TPE.

Ne prend pas part aux votes : 0 / Abstentions : 0 / Contre : 0
AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS
(17 VOIX)

L'IAE DIJON est habilité à recevoir la Taxe d'Apprentissage.

6. Tarifs et conventions :

- Accord de coopération avec l'université Laval (Québec) et son institut d'Éthique appliquée : mobilité cycle recherche, accord cadre (+ échange étudiants),
- Accord pour un échange de 2 étudiants avec BINUS UNIVERSITY, JAKARTA INDONESIA : modification mineure de la date,
- Accord échange DONGHUA, SHANGHAÏ (3 étudiants).
- Convention IAE/UFR SCIENCES HUMAINES : partenariat avec le master AE et le master TMEC, participation à des cours de gestion (au niveau M1) pour 76HCM, amorçage : paiement 30% UFR SHS la première année.

Ne prend pas part aux votes : 0 / Abstentions : 0 /Contre : 0
AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS
(17 VOIX)

7. Questions diverses :

Aucune

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur lève la séance à 15H45.

La secrétaire de séance



Muriel BOIS

Le Directeur de l'IAE



Fabrice HERVÉ

L'IAE DIJON est habilité à recevoir la Taxe d'Apprentissage.